

Conditions Générales de Vente

Article 1 - Définitions

Stages Interentreprises réalisés dans des locaux mis à disposition pour IDEM (location de salle dans Hôtels).
Stages intra-entreprise réalisés pour le compte d'un client ou d'un groupe

Article 2 - Objet et Champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

Article 3 - Tarif

Tous nos prix sont indiqués hors taxes sur nos devis et ne sont pas assujetti à la TVA en vigueur. Le prix inclut le coût de la formation et les supports de stage. Remis aux stagiaires.

Article 4 - Facturation, règlements

Le règlement du prix de la formation est dû à l'issue de la formation sur présentation de facture.
Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard calculées à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur (C.Com. Art 441-6 al 3).

Article 5 - Règlement par un OPCO

Si le client souhaite que le règlement soit effectué par un OPCO dont il dépend, il lui appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation, de s'assurer de la bonne fin de cette demande, et de nous communiquer l'accord de financement. En cas de prise en charge partielle par votre OPCO, la différence sera facturée au client.

Article 6 - Garantie de participation

Stages Interentreprises : La recherche de la bonne composition des groupes peut nous amener à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement du stage, IDEM se réserve le droit d'ajourner la formation.

Article 7 - Cas d'empêchement d'un participant

Stages Interentreprises : Pour favoriser une formation de qualité, nous portons un soin particulier à la composition des groupes participants. Toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la formation. Nous vous proposons la possibilité de remplacer à tout moment le participant empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Si cette possibilité n'est pas envisageable, et que l'annulation intervient (moins de 15 jours avant le début de la formation) nous nous réservons la possibilité de conserver le chèque de réservation d'un montant maximum de 30% du tarif prévu, à titre d'indemnité forfaitaire.

Stages Intra entreprise : Tout report éventuel de dates pour une formation Intra entreprise doit être demandé au moins 15 jours avant la date programmée. En cas d'annulation, moins de 15 jours avant la date définie sur la convention, une réparation d'un montant de 30% du tarif prévu sera exigible.

Article 8 - Les documents légaux

Pour chaque inscription, vous sont envoyés : Un programme détaillé de la formation, notre règlement intérieur, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur, en deux exemplaires dont un est à retourner signé et revêtu du cachet de l'entreprise, les conditions générales de ventes à nous retourner signées. A l'issue de la formation, la facture en deux exemplaires, le relevé de présence et une attestation de fin de formation vous seront adressés. Les conventions constituent des commandes fermes. Le stagiaire reçoit une convocation et un plan d'accès ainsi que notre règlement intérieur, 8 jours avant le début du stage.
L'inscription n'est définitive qu'après réception de la convention et des CGV signées au plus tard 8 jours après les documents émis par IDEM.

Article 9 - Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable sera la compétence exclusive du tribunal de commerce de Besançon quel que soit le siège ou la résidence du client.

Article 10 - Loi applicable

Les conditions générales et tous les rapports entre IDEM et ses clients relèvent de la Loi Française.

Cachet et Signature du Client
Bon pour accord + date

Mise à jour le 01 décembre 2022